



De gauche à droite : Cyrille Rickmounie (U2P) Xavier Boell (Conseiller du Ministre) Gérard Moutoucamarapoulé (Pdt de l'U2P) Abdoullah Lala (U2P) Camille Mourgama (U2P) Nathalie Infante (SGAR)

L'U2P Réunion reçue ce matin par le Conseiller du MOM

L'U2P a été reçue ce matin par le Conseiller du Ministre délégué en charge de l'outre-mer, Monsieur François-Xavier BOELL. La délégation était composée de Gérard Moutoucamarapoulé (Pdt U2P) Cyrille Rickmounie (CAPEB) Abdoullah Lala (UNAPL) & Camille Mourgama (CNAMS)

Les représentants des entreprises de proximité se sont entretenus avec le Conseiller sur la dégradation de l'activité et les perspectives peu reluisantes des mois à venir pour tout un pan de l'économie locale. Sur ce sujet le Conseiller BOELL a confirmé les données d'une activité économique en sous régime et a souligné le travail mené par le Ministère pour tenter de redresser la situation.

La délégation a également abordé d'autres points cruciaux et d'actualité, notamment la nécessité pour l'administration sociale de lever le pied sur les recouvrements forcés des impayés de cotisations des travailleurs indépendants et de desserrer l'étau des échéanciers en les portant à des durées supérieures à 36 mois pour accompagner les ressortissants dans le droit commun et éviter la tension sur la trésorerie. Sur ce sujet, le représentant du MOM a précisé qu'une commission d'urgence a été réunie la semaine dernière sous l'autorité du Préfet pour apporter des réponses au cas par cas.

Le Président de la CAPEB a ensuite sensibilisé Monsieur BOELL sur la question des retraites des travailleurs indépendants et leur situation assez singulière du fait de leur faible capacité contributive et d'une entrée tardive sur le territoire des lois organisant l'assurance vieillesse de base et complémentaire et de celle de la maladie. Ces retards ont eu pour effet de réduire la durée effective des cotisations. L'U2P a plaidé pour une solution d'accompagnement des assurés nés avant le 1er janvier 1968, au travers l'institution d'un Fonds de Solidarité Outre-Mer auquel pourraient prétendre les travailleurs indépendants qui durant la période précitée ont exercé une profession travailleur indépendant.

Sur la fin de la PINEL, Gérard Moutoucamarapoulé a appelé au bon sens en soulignant le besoin de peser les effets d'un outil fiscal en termes de création de richesses et les conséquences de son arrêt sur un territoire où il y a urgence à loger les réunionnais. Sur ce plan monsieur BOELL a partagé les inquiétudes du Pdt de l'U2P et a confirmé qu'une mission parlementaire sera lancée dans les prochaines semaines.

Enfin, par la voix du Président local de l'UNAPL, Abdoullah Lala, l'U2P a abordé deux autres sujets.

Le premier concernant le coût contrat d'apprentissage des centres de formation où il est important de maintenir, pour les Outre-mer, le même niveau de prise en charge qu'en 2022. Le Conseiller a rappelé la mesure n°35 du CIOM, lequel prévoit un plan pluriannuel d'investissement dans les CFA pour offrir des parcours d'excellence aux jeunes et favoriser leur insertion dans le monde du travail. Cette mesure prévoit, par ailleurs, l'étude d'une valorisation spécifique du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage par les OPCO dans les Outre-mer lorsque la réalité des coûts de formation et donc des surcoûts par rapport à l'Hexagone aura été pleinement objectivée.

Le second portant sur les investissements productifs des entreprises de proximité où il s'agit de garantir, au préalable de l'investissement, le montant du crédit d'impôt pour éviter une lecture orthodoxe des textes par l'administration fiscale afin d'éviter une minoration du montant du crédit.

Contact presse
Raymond VAITILINGOM
0692 600 910
E-Mail : capeb.st-denis1@orange.fr